

# Infos Pratiques

## PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

## PERMANENCES PHARMACIES :

Du vendredi 11 novembre à 19h au dimanche

13 novembre à 8h : pharmacie du Centre à Courpière. Tél. : 04.73.53.02.62.

Le dimanche 13 novembre de 8h à 20h :

Pharmacie Gagnaire à Olliergues.

Tél. : 04.73.95.50.24.

## PERMANENCES INFIRMIERES :

Le samedi 12 novembre et dimanche 13

novembre 2011 : cabinet Infirmier :

Tél. : 04.73.53.15.82.

## AMBULANCES : Ambulance agréée

CHALEIL & Cie. ☎ : 04.73.51.23.23.

## VETERINAIRE

Clinique Vétérinaire. ☎ : 04 73 51 22 29.

## DEPANNERS/REMOREUEURS

Garage FAYET SAUZEDE SARL, 04 73 53 19 13

Tony SUAREZ : 04 73 53 04 37 ou

06 08 30 34 86.

## TAXIS :

CHALEIL ☎ : 04 73 51 23 23

JUILLARD ☎ : 04 73 53 00 17 ou

06.85.92.71.23 - M. MICHEL : 0473955135

ou 06.09.66.84.46

## URGENCES :

POMPIERS ☎ : 18

GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h.

## BIBLIOTHEQUE :

Ouvert le mardi 9h-12h/14h-18h,

mercredi et vendredi 14h-18h et samedi 10h-12h

**RAM : Atelier d'éveil :** lundi de 9h à 11h,

mardi de 14h30 à 16h30, tous les jeudis de 9h à

11h. **Permanences :** Lundi de 14h à 16h, mardi

de 9h à 11h, vendredi de 9h à 11h.

Tél. : 09.81.46.23.68

## MISSION LOCALE :

Agnès BOREL reçoit tous les lundis, toute la journée (bureau n°2). ☎ 04 73 80 49 69.

**MSA :** conseiller MSA 1er et 3ème mardi de

chaque mois, de 9h à 12h, 17 avenue de la

gare. Tél. : 04.73.43.75.83

## ASSISTANTES SOCIALES :

Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville :

**les 1er, 2ème et 3ème lundis du mois** de 9h à

11h30 et **les mardis matins de 9 h à 11h30** aux

locaux sociaux 04.73.51.22.94.

**En cas d'urgence, 04. 73. 80. 86. 40.**

## PUERICULTRICE: Consultations nourrissons

sur rendez-vous au 04. 73. 80. 86. 40., le 1er

vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et le 3ème

vendredi du mois de 13h30 à 17h00.

17 avenue de la gare, résidence les Jardins.

**Permanences puéricultrices PMI :** sans rendez-

vous, le 2ème et 4ème vendredi matin de 9h à

12h - Résidence les Jardins 17 avenue de la gare

**CRAM :** le 1er et 3ème mercredi de chaque mois

de 13 h 30 à 16 h. - 04.73. 51.74.02.(Locaux sociaux)

**CPAM :** Permanence le mardi de 8h30 à 11h30 et le

jeudi de 13h30 à 16 h 30. (Locaux sociaux)

**Permanence assistante sociale (CARSAT**

**Auvergne) :** sur rendez-vous le 2ème jeudi de

chaque mois, de 9h à 12h - Locaux sociaux.

Pour prendre rendez-vous : 04.73.51.74.02.

**CAF :** Permanence tous les lundis de 9 h à 12 h et

de 14h à 16h, locaux sociaux place de la Victoire.

## OPHIS : Tous les 1ers mardis de chaque mois

de 14 h à 16 h, bâtiment rose, locaux sociaux

bureau n°1. ☎ 04.73.51.14.20.

## CONSEILLER GENERAL

André WILS. Permanences tous les mardis de

9 h à 11 h, 24 Bd Vercingétorix 04.73.51.23.05

# VIVRE A COURPIERE

Journal de la Ville de

N° 41/2011 Semaine du 10 novembre 2011 au 17 novembre 2011

## ● COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, une gerbe sera déposée au monument aux morts du cimetière

**le vendredi 11 novembre 2011 à 11h45**

Le cortège se rendra ensuite place de la Cité Administrative pour la cérémonie commémorative

**au Monument aux Morts à 12h00**

## ● FOIRE AGRICOLE DE LA SAINT-MARTIN

### FOIRE SAINT MARTIN - MARDI 15 NOVEMBRE 2011

A partir de 8h30, importante foire agricole en centre-bourg

**Stationnement interdit le mardi 15 novembre 2011 de 5h00 à 15h00**

Place de la Libération

Boulevard Gambetta

Rue du 14 Juillet

Place Cité Administrative

Boulevard Vercingétorix

Place de la Victoire

Avenue de la Gare

**Circulation interdite le mardi 15 novembre 2011, dans la zone de foire à partir de 8h30.**

(Information : à l'occasion de la Foire, l'ensemble des services municipaux et l'Espace Couzon-Coubertin seront fermés la matinée du mardi 15 novembre 2011).



## ● BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

☛ **A l'occasion du 30ème anniversaire de la Navette spatiale, nous vous proposons :**

**1) UNE EXPOSITION « QUESTIONS D'ESPACE »  
JUSQU'AU 26 NOVEMBRE 2011.**

*Entrée gratuite*



**2) CONCOURS DE DESSIN « DESSINE-MOI UN MARTIEN »**

**Vous avez jusqu'au 23 novembre 2011 pour voter sur les dessins exposés.**

**Résultats du concours et remise des prix le 25 novembre 2011.**

*Renseignements : 04.73.51.29.55.*

☛ **Préparatifs de Noël :**

**ATELIERS DE NOEL**

**les 7 ou 14 décembre 2011**

**Enfants à partir de 6 ans**

**Sur inscription à partir du 16 novembre 2011.**

*Renseignements : 04.73.51.29.55.*



# Infos Municipales

## ● PERMANENCE DU MAIRE

le Maire, Jean-Noël SERIN, reçoit sur rendez-vous.

## ● PERMANENCE DES ADJOINTS

Huguette LAVEST (Affaires générales, finances, agriculture) : Mercredi matin  
André IMBERDIS (Urbanisme, travaux) : Lundi après-midi  
Monique ROJAS (Affaires sociales) : Mardi et jeudi, le matin de 9h00 à 11h30  
Elisabeth BESSON (Affaires culturelles) : Mardi après-midi  
Serge VACHERON (Relations associations, sports et loisirs) : Jeudi matin

## ● PERMANENCE DES ELUS

**De la majorité :**  
Catherine ARCHIMBAUD, Sylviane BARGE, Jean-Luc BOURDEL, Marielle BOURNILHAS, Suzanne CHAMBADE, Claude CHAZELLE, Marion COLLY, Daniel DUVERT, Georgette FOURNET, Jean-Michel LAVEST, Guillaume MARTIN, Jeanine GUILLOT-ROLHION, Manuel OSORIO, Patrice PAYRE, Thomas VILLENEUVE : **sur rendez-vous.**

**De l'opposition :**  
Maurice ZELLNER, Jeannine SUAREZ, Daniel ATGER, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Pierre FONLUPT : **les mardis de 9h30 à 11h et les vendredis après-midi sur rendez-vous.**

## ● MAIRIE : HORAIRES

En raison du 11 novembre, jour de l'Armistice, la mairie sera ouverte jusqu'à 16h00 au lieu de 17h00 **le jeudi 10 novembre 2011.**

## SERVICE ETAT-CIVIL, ADMINISTRATION GENERALE

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

## CCAS

lundi - mardi - jeudi matin - vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

## SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h

## SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée ainsi que tous les matins (du lundi au vendredi)

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera exceptionnellement fermée **le mardi 15 novembre** (personnel en formation)

## ● SUR L'AGENDA DU MAIRE

### Jeudi 10 novembre :

- Diagnostic eau potable  
- Réunion à la Maison du Parc « construire et rénover en pays de Courpière »

### Vendredi 11 novembre :

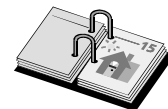
- Commémoration

### Mardi 15 novembre :

- Foire Saint-Martin

### Mercredi 16 novembre :

- Enfance jeunesse au Lac



## ● ELECTIONS

### \* INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :

Pour prendre part au vote des Elections Présidentielles les Dimanches 22 avril et 6 mai 2012 et aux Elections Législatives les Dimanches 10 et 17 Juin 2012, vous avez jusqu'au **31 Décembre 2011** pour vous inscrire sur la liste électorale.

Vous munir : - d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



### \* REFONTE DE LA LISTE ELECTORALE :

*En raison de la refonte de la liste électorale et de l'envoi d'une nouvelle carte d'électeur, toutes les personnes ayant changé d'adresse dans la commune sont invitées à se présenter à la mairie avec un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2011.*

## ● INFORMATION

L'entreprise SEMERAP va procéder au contrôle des poteaux incendie **du 14 novembre au 30 novembre 2011.**

Des gênes ponctuelles peuvent être occasionnées (baisse de la pression / baisse de débit...).

Merci de votre compréhension.

## ● COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Electricité de France, AGENCE RESEAU THIERS, réalise actuellement des travaux sur la commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité

**le mercredi 16 novembre 2011 entre 09h00 et 11h00**

### aux endroits suivants :

BILLOTTE  
FERMOULY  
LE DROUILHAT  
MAGAUD  
PARIS LES BOIS



## ● CCAS

L'aide alimentaire ne doit pas se résumer à une aide d'urgence. Le CCAS informe qu'**une réunion** aura lieu

**le jeudi 17 novembre 2011 à 14h au local d'hébergement d'urgence, situé 22, avenue Maréchal Joffre, face au square du Marchadiaz.**

Cette réunion destinée aux publics fréquentant le CCAS, le Secours Catholique, les Restos du Cœur et le Centre de Circonscription d'Action Médico-Sociale de Thiers, aura pour objet la création d'ateliers cuisine et repas-partage.

Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous !



## ● EXPOSITION

### Courpière - L'atelier du peintre

Gérard HUGUE artiste peintre expose  
**du 4 novembre 2011 au 7 janvier 2012 de 14h à 18h.**  
14 & 16 place Chapelle du Pont 63120 COURPIERE  
M. OUBBATI : 06.58.00.93.88.

## ● ART, CULTURE ET PATRIMOINE

### AVEC A.C.P. : « ET S'IL N'Y AVAIT PLUS D'ABEILLES ? ... »

A la demande d'un grand nombre de personnes intéressées, A.C.P. a invité **Vincent PERICARD** à venir le **mardi 22 novembre à 20h au cinéma REX**, répondre à la question suivante : « Et s'il n'y avait plus d'abeilles ? » Il a été démontré que les insectes pollinisateurs - et particulièrement les abeilles - assurent la reproduction de plus de 80 % des espèces de végétaux. Or, les abeilles dépérissent actuellement à un rythme inquiétant, victimes d'un mal mystérieux, ce qui met en péril la survie de bien des espèces, y compris animales. L'homme ne serait-il pas en partie responsable de cette catastrophe ? Et comment remédier à cela ? Ces questions seront débattues par le conférencier qui illustrera son propos de photos et de vidéos.

**Vincent PERICARD** est un apiculteur professionnel depuis 30 ans, installé à Beurières où il a créé « La Miellerie ». Il gère environ 400 ruches d'abeilles noires et connaît donc parfaitement le rôle de ces insectes dans l'équilibre écologique ainsi que le rôle des apiculteurs. Non content de recevoir chaque année à Beurières plusieurs milliers de visiteurs, il utilise un indéniable talent de comédien pour créer un spectacle théâtral sur les abeilles, « **Josette etc.** » qui rencontre partout un énorme succès. **Entrée : 4 € - Gratuité pour scolaires et étudiants.**

*Le Bureau d'A.C.P.*

## ● SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique de COURPIERE organise  
son **traditionnel REPAS DE LA SOLIDARITE**  
**le DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2011 en matinée (à partir de 11h30)**  
au profit des plus démunis

**Salle d'animation (place de la Victoire à Courpière)**

#### Au menu :

Assortiment de charcuterie  
Gratin dauphinois  
Rôti de porc sauce forestière  
Fromage  
Pompe aux pommes  
Café

Réservez dès maintenant (20 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de moins de 12 ans) en téléphonant au 04.73.51.26.84 ou en contactant un membre de l'équipe.

## ● TELETHON 2011

**Vendredi 2 décembre à 19h00 :** animations à la caserne des Pompiers - soupe, guenilles, vin chaud.

**Samedi 3 décembre à 9h00 :** départ des RANDOS : MOTOS - M4 LOISIRS (Renseignements : 06.12.11.48.10.)

V.T.T. TEAM DORE EVASION (Renseignements : 06.89.31.00.82.) (2 circuits possibles)

Baptême 4/4

Démo « caisses à savon » avec FLASH TEAM JUNIORS.

**12h00 :** repas « cassoulet »

**15 € / réservations jusqu'au 28 novembre 2011 au 04.73.53.13.73.**

Avec la participation également de :

- COURTESSERRE : vente de pompes aux pommes ou à la bouillie
- COURPIERE COUNTRY
- DO MI SOL
- Fabienne VOILLAT - accordéoniste
- Les COPAINS D'ABORD

**20h30 :** soirée THEATRE avec le FOYER LAIC

*Un programme plus détaillé sera inséré dans un prochain bulletin.*

*Le C.A.C.*

# **Infos Associatives**

## ● ASSOCIATION MUSICALE « LES CANOTIERS »

Si votre enfant aime chanter, venez rejoindre la chorale de Cécile BREUIL, le **mercredi de 17h30 à 18h15 au 14, boulevard Gambetta (à partir de 7 ans).**

*Le président, Christian REVILLET*

## ● FNACA COMITE DE COURPIERE

### Cérémonies du 11 Novembre

#### Vendredi 11 novembre

9H00 : Aubusson  
10h15 : Vodable-Ville  
11h00 : La Renaudie  
11h45 : Courpière (cimetière)  
12h00 : Monument

#### Dimanche 13 novembre

9h00 : Sauviat  
9h30 : Sermentizon  
11h30 : Augerolles

## ● A.C.V.P.C C.A.T.M DE COURPIERE

### Commémoration du 11 Novembre

La section vous invite à assister aux cérémonies du 11 novembre 2011.

**Messe à 10h00.**

**Remise de gerbe au cimetière à 11h45.**  
**On se rendra ensuite au monument aux morts, Place de la Cité Administrative, à 12 heures.**

*Le secrétaire*

## ● LES POMPIERS DE COURPIERE

Les Pompiers de Courpière organisent un **concours de belote**

**samedi 12 novembre à 14h30**  
**à la salle d'animation.**

## ● LES AINES DE LA DORE

**Dimanche 20 novembre 2011 à 14h30**  
**Espace Couzon-Coubertin**

**THE DANSANT**  
**AVEC JEAN-PIERRE COUSTEIX**

Organisé par LES AINES DE LA DORE

Entrée : 9 €

Réservations au 04.73.53.18.83 ou 04.73.51.24.93



# Infos Diverses

## ● CANTINE SCOLAIRE

**Du 14 au 18 novembre 2011**

**Lundi** : salade de perles marines, paupiette de veau, rata-touille, yaourt nature sucré, petits pots à la fraise.

**Mardi** : potage de légumes verts, émincé de poulet au gingembre et à la citronnelle, salsifis glacés, Saint-Nectaire, mousse au chocolat.

**Jedi** : (bio - pain de campagne bio) : carottes, radis noirs à la pomme et gomasio quinoa aux éclats de noisettes, steak haché à la graine de moutarde, yaourt nature vanille, fruits de saison.

**Vendredi** : choux rouges en salade, crêpes aux champignons, volaille, mogettes de Vendée à la crème, flan chocolat gélinifié, poire au chocolat, éclats d'amandes.

## ● PAROISSE ST JOSEPH : MESSES

**Samedi 12 novembre** :  
17h30 : Tours-sur-Meymont

**Dimanche 13 novembre** :  
10h30 : Courpière

## ● A SAVOIR

- **Restaurant « Les Seychelles »** en congés jusqu'au 12 novembre 2011.  
Réouverture le lundi 14 novembre 2011.

## ● A LOUER / A VENDRE

- **A louer** appartement F4, 80 m<sup>2</sup>, 2ème étage, bâtiment B, résidence Voltaire, 3, rue Voltaire 63120 COURPIERE. Tél. : 04.77.53.62.84.

- **A louer** studio en duplex dans parc fermé, en centre-ville, chauffage individuel gaz, état neuf, parking voiture dans parc sécurisé, libre en décembre.  
Tél. : 04.73.53.02.83 ou 06.75.85.23.96.

- **A louer** F3, centre-ville, refait à neuf, loyer 480 €. Tél. : 06.08.36.67.75.

- **A louer** 1er étage, F5, 150 m<sup>2</sup>, DPE : D, cave, garage, cour fermée, 490 € + charges.  
Tél. : 04.73.53.01.19.

- **A louer**, petite maison F2 en duplex, dans parc fermé, en centre-ville. Chauffage individuel gaz, parking voiture dans parc sécurisé.  
Libre fin octobre. Tél. : 04.73.53.02.83. ou 06.75.85.23.96.

- **A louer** à Courpière, F3, 80 m<sup>2</sup>, 2ème étage, bon état, garage + jardin. Tél. : 06.82.83.94.80.

- **A saisir** appartement F2 neuf, 45 m<sup>2</sup>, en centre-ville, double vitrage, calme et lumineux, proche tous commerces, 290 € + 35 € charges.  
Tél. : 06.15.42.30.93.

- **Cherche** garage ou entrepôt à louer.  
Tél. : 06.87.25.08.86.

## ● FOYER LAIC SECTION HANDBALL

### Résultats des 5 et 6 novembre :

- 12 ans / Chamalières : 11 - 5 ; - 12 ans / Cournon : 11 - 0 ; - 14 ans / Aubière : 32 - 14 ; - 16 ans / Riom 24 - 19 ; Séniors masculins / Issoire : 23 - 29.

### Matches du 12 novembre :

**Domicile** : samedi à 20h00 : Séniors masculins / Aubière

**Extérieur** : samedi à 20h00 : Cournon / Séniors féminines



## ● FOYER LAIC SECTION JUDO

### 13ème Open des volcans de JUDO

Ce sont 300 judokas minimes de 4 régions qui se sont affrontés sur les tatamis auvergnats le dimanche 23 octobre à l'arténium de Ceyrat.

Trois jeunes judokas de la section FLEP Courpière ont disputé leur place.

Anthony TEIXEIRA en - 50 kg, 2ème année minime gagne la plus haute marche du podium en remportant ses 6 combats.

Chloé BRIGOLET en - 34 kg et Mathias ROUX en + 73 kg, les 1ères années minimes ne démeritent pas en gagnant chacun la 5ème place dans leur catégorie respective.

Toujours motivés, nos 3 jeunes se sont déplacés le dimanche 6 novembre à l'Open de Riorges proche de Roanne.

Quant aux plus grands, ils seront en déplacement à Avignon pour Maximilien au tournoi cadet et à Bourges pour Etienne au tournoi junior.



## ● USC

### Résultats du week-end

**Samedi 05 novembre 2011** :

USC (2) 0 - Orcet 3

USC (1) 1 - Saint-Jacques 1

**Dimanche 6 novembre 2011** :

U15 : Blanzat 1 - USC 2

### Prochain week-end :

**Samedi 12 novembre 2011** :

U15 : USC - GR - Sources - Volcans, 15h, stade J. Gardette

Vertolaye - USC (2) à 20h

Romagnat - USC (1) à 20h

U10 / U11 Plateau à Pont-de-Dore

U6 / U9 Plateau à Mezel



## ● A SAVOIR

- **Nouveau !** A partir du mardi 15 novembre 2011, la **CAVE A JULIETTE** (cuisine, bières et vins) sera ouverte les midis du lundi au vendredi ainsi que les mercredis soirs, jeudis soirs, vendredis soirs et dimanches soirs.

38, avenue de la gare à Courpière - Tél. : 04.73.53.08.64.

La QUINCAILLERIE BOREL met son parking à la disposition de notre clientèle entre 12h00 et 14h00 et les soirs.

*Isabelle GRALL*

- Nouveau à Courpière ! Venez découvrir le métier de tapissier d'ameublement grâce à des **stages ou des ateliers d'initiation** : réaliser toutes les étapes pour garnir et recouvrir un siège.

Stage tout public.

Contact : J. BONHEME ROCHE : tél. : 04.73.53.15.51 ou 06.15.28.45.10 ou

[www.stagedetapissier.fr](http://www.stagedetapissier.fr)

## ● ANIMAUX

- **Perdu** samedi après-midi, en centre-ville de Courpière, chat gris clair et blanc.

Tél. : 07.60.05.68.41.

**Courpière**



**MAIRIE DE COURPIERE** - Département du PUY-DE-DÔME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.

**Courriel** : [mairie@ville-courpiere.fr](mailto:mairie@ville-courpiere.fr) - **Site Internet** : [www.ville-courpiere.fr](http://www.ville-courpiere.fr)

Édité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2300 exemplaires - Gratuit

Directeur de la Publication et de la Rédaction : Jean-Noël SERIN

**Bulletin Municipal n° 41/2011**

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU 19 SEPTEMBRE 2011.**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**II – AFFAIRES FINANCIERES**

**II/1 – FIXATION DES TARIFS 2012 (consultables en Mairie)**

■ **Location de la salle du cinéma Le Rex**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Location de la salle d'animation**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Coût de remplacement de la vaisselle de la salle d'animation**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Location salle espace Couzon-Coubertin et annexes pour particuliers et associations**

**Vote : Pour : 18 Contre : 6**

■ **Location du court de tennis couvert – Espace Couzon-Coubertin**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Cautions de l'Espace Couzon-Coubertin**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Coût de remplacement de la vaisselle à l'Espace Couzon-Coubertin**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Camping municipal**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Résidences mobiles du camping**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Piscine municipale**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Dotation Rosière**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Droits de place des forains pour la fête de la Rosière**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Concessions du cimetière**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Columbarium**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Photocopieur et duplicopieur – papier non fourni**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Photocopies pour l'office de tourisme**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Droit de place pour les marchés forains**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Branchements électriques pour les forains aux Rioux, place de l'Alliet et Parc Lasdonnas**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Mise à disposition des services municipaux et des engins**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Redevance stationnement de taxi**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Vente de bois au stère**

**Vote : Pour à l'unanimité**

■ **Insertion publicitaire dans le bulletin municipal annuel**

**Vote : Pour : 18 Abstention : 6**

■ **Location chaises « coque »**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**II/2 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU  
TRESOR**

Le Conseil Municipal,

1°) **Demande** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

2°) **Accorde** l'indemnité de conseil au Receveur municipal,

3°) **Décide** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,

4°) **Attribue** cette indemnité à Monsieur TOULEMOND Mayeul.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**II/3 – INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal,

1°) **Décide** d'instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communal.

2°) **Décide** d'instituer un taux de 3.5% sur l'ensemble du territoire communal.

**Vote : Pour : 16 Contre : 6 Abstention : 2**

**II/4 – EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE  
DE TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal,

1°) **Décide** d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- Dans la limite de 50 % de leur surface excédant 100 m<sup>2</sup>, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

- Les immeubles classés ou inscrits.

2°) **Décide** d'exonérer partiellement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 75 % de leur surface.

- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m<sup>2</sup> pour 50%

**Vote : Pour : 18 Abstention : 6**

**III – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX**

**III/1 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER  
(D.I.A.) – POUR INFORMATION**

**III/2 – CLASSEMENT DES PARCELLES ZL 370 ET 372  
DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

1°) **Décide le classement** des parcelles ZL 370 et 372 dans le domaine public communal,

2°) **Donne** à Monsieur le Maire tout pouvoir pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la procédure de classement de ces parcelles dans le domaine public.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/3 – DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES IMMEDIATS – CAPTAGE DES SOURCES DU CHIGNORE - DUP**

**Considérant** le dossier Projet (PRO) dressé par le Cabinet Saunier et Associés – maître d'œuvre - préconisant la mise en œuvre de cette opération en deux lots dont :

**Tranche ferme :**

- lot n° 1 : Génie Civil (Réhabilitation des ouvrages) pour une dépense prévisionnelle de 81 521,00 € H.T.
- lot n° 2 : périmètres de protection immédiats (défrichage, clôture portail, chemin d'accès) pour une dépense prévisionnelle de 86 000,00 € HT.

**Frais d'étude** 10 976,33 € H.T.  
**TOTAL HT** 178 497,33 € HT

Le Conseil Municipal,

1°) **Approuve** l'annulation de la demande d'aides financières précédentes,

2°) **Approuve** la nouvelle demande d'aides financières concernant les travaux cités ci-dessus, le montant prévisionnel du programme s'élevant à 178 497,33 € H.T.

3°) **Dit que** le financement des travaux pourra être assuré de la façon suivante :

Subvention Conseil Général 25 % : 44 624,33 € H.T.

Subvention Agence de l'Eau 30 % : 53 549,20 € H.T.

- TOTAL des subventions : 98 173,53 € H.T.

- Part communale restante : 80 323,80 € H.T.

4°) **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche utile à une exécution rapide de ces travaux.

5°) **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**III/4 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 04/02/2011 ET APPROBATION DE LA NOUVELLE DELIBERATION**

**Considérant** que l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **820 000,00 € H.T.** (frais de maîtrise d'œuvre compris).

**Détail estimatif des travaux coût HT**

- **Montant des travaux** 740 000,00 €  
- Maîtrise d'oeuvre 55 000,00 €  
- Divers et imprévus 20 000,00 €  
- Frais de procédures 5 000,00 €  
**soit un total de 820 000,00 €**

**Plan de financement**

- Subvention CG63  
Eaux usées 15 000,00 €  
Eau potable 20 000,00 €  
Aménagement traverse 80 000,00 €  
FIC (accordé le 06/12/2010) 47 820,00 €  
FIC (programme 2012) 21 409,41 €

- Agence de l'eau Loire Bretagne  
Eaux usées 15 000,00 €  
- Fonds propres 620 770,59 €

**Total** 820 000,00 € HT

Le Conseil Municipal,

1°) **Annule** la délibération du 4 février 2011.

2°) **Approuve** le projet de travaux d'aménagement de la Place de la Libération présenté.

3°) **Sollicite** de l'Assemblée Départementale et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne les subventions dans le cadre du FIC, de l'aménagement des routes départementales en traverse, de l'eau potable et des eaux usées.

**Vote : Pour : 17 Contre : 2 Abstention : 5**

**III/5 – DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME FIC 2012 – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION ET DE SES ABORDS**

**Considérant** que le projet d'aménagement de la place de la Libération comprend un aménagement de l'espace public communal côté rue du 11 novembre qui est estimé à un coût total de 97 315,50 € H.T. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil général dans le cadre du FIC

**FINANCEMENT**

Désignation	Montant en € H.T.
Département 20% (+ bonus)- FIC	21 409,41
Commune	75 906,09
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	97 315,50

Le Conseil Municipal,

1°) **Sollicite** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil général dans le cadre du FIC,

2°) **Dit que** les crédits seront prévus au budget primitif 2012,

**Vote : Pour : 17 Abstention : 7**

**III/6 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM DE LA PLACE DE LA LIBERATION**

Le Conseil Municipal,

1°) **Approuve** l'avant projet des travaux d'enfouissement du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire.

2°) **Prend** en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public une largeur de fouille estimée à 4 305.60 € TTC.

3°) **Confie** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme.

4°) **Fixe** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 6 099.60 € TTC et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.

5°) **Sollicite** l'aide du Conseil Général à hauteur de 30% du coût TTC des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit (4 305.60 € + 6 099.60 €) \*0.30= 3 121 .56 € TTC.

6°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

7°) **Prévoit** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

**Vote : Pour : 23 Abstention : 1**

### **III/7 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ILLUMINATIONS 2011/2012**

Le Conseil Municipal,

1°) **Approuve** l'avant-projet des travaux d'éclairage public.

2°) **Inscrit** ces travaux au programme « Eclairage public » du SIEG.

3°) **Fixe** la contribution de la commune à 21 521 € HT.

4°) **Autorise** à verser cette somme, après réajustement, au SIEG.

5°) **Prévoit** les crédits nécessaires au budget

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **III/8 – CANDIDATURE DE LA COMMUNE POUR L'APPEL A PROJET CONJOINT DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ ET DU CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME « HABITER AUTREMENT LES CENTRES BOURGS »**

**Vu** l'appel à projet conjoint du Parc Naturel Régional du Livradois Forez et du Conseil Général du Puy-de-Dôme « **HABITER AUTREMENT LES CENTRES BOURGS** », formulé lors de la réunion de lancement du 08/09/2011,

**Monsieur le Maire expose** : Cet appel à candidature consiste, pour le PNRLF et le Conseil Général, à sélectionner six sites sur lesquels des équipes pluridisciplinaires (*architectes, paysagistes, urbanistes, sociologues, représentants d'organismes tels que l'EPF SMAF, bailleurs sociaux...*) devront réaliser, en concertation avec les élu(e)s, les techniciens et les populations locales (*habitants, commerçants, professions libérales, membres du tissu associatif local...*), l'étude d'un projet architectural et urbanistique intégrant les problématiques du logement, des services, des activités, des déplacements, des espaces publics, du coût énergétique et/ou du recours à des énergies alternatives.

L'objectif est donc, sur un site situé en centre bourg, de cerner les problématiques urbaines, sociales et économiques et de proposer des solutions d'aménagements novatrices, adaptées aux besoins des populations tout en tenant compte de l'aspect architectural et patrimonial du bâti.

L'équipe pluridisciplinaire en charge de l'étude devra proposer une méthodologie de travail pour favoriser la reconquête des centres bourgs, transposable à d'autres territoires, afin de créer de nouvelles formes d'habitat attractives et d'identifier les freins socio culturels, patrimoniaux, juridiques et financiers éventuellement rencontrés.

L'appel à candidature prévoit une participation financière des communes et/ou des sites retenus d'environ 5 000 € soit approximativement 10% du coût total de l'opération.

**Considérant** que Courpière, par sa taille et sa situation géographique, par son patrimoine bâti et architectural (*morphologie et typologie des bâtiments du centre bourg caractéristique de l'époque médiévale*), par son histoire économique et enfin, par les mutations urbaines qu'elle connaît depuis plusieurs décennies (*développement de l'habitat pavillonnaire en périphérie au détriment du centre bourg, dégradation des bâtiments dans le centre ancien, tendance à la délocalisation des services et des commerces en périphérie du centre-ville...*), correspond tout à fait aux problématiques de

l'appel à projet « **HABITER AUTREMENT LES CENTRES BOURGS** »,

**Considérant** que les opérations dénommées « Sainte-Marie » et « Les Charmilles » dans le Programme d'Aménagement Communal, seraient des périmètres d'étude pertinents par leur localisation en centre bourg, par les caractéristiques architecturales et patrimoniales des bâtiments, par les destinations et les usages envisagés lors de l'élaboration du PAC, par le contexte socio-économique local et par les dynamiques transversales attendues,

Le Conseil Municipal,

1°) **Dit que** la Municipalité de Courpière est très intéressée par les problématiques abordées dans l'appel à projet conjoint du PNRLF et du Conseil Général « **HABITER AUTREMENT LES CENTRES BOURGS** ».

2°) **Elabore et soumet** un dossier de candidature avant le 02/11/2011, basé sur l'étude des sites dits de « Sainte Marie » et/ou des « Charmilles » .

3°) **Dit que** la notion « d'habitat » est bien considérée au sens large du terme et non réduite uniquement à la question du logement.

4°) **Associe activement** les populations à l'étude (*habitants, commerçants, membres du tissu associatif local, personnes travaillant sur la commune mais n'y habitant pas forcément...*).

5°) **Met à disposition** de l'équipe pluridisciplinaire des locaux permettant la tenue des réunions de travail et/ou la mise en œuvre d'expositions sur l'étude menée.

6°) **Accepte** la prise en charge par la Commune de la participation financière sollicitée dans le cadre de l'appel à projet pour un montant d'environ 5 000 € (*pondération en fonction de la taille de la commune*).

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **III/9 – PASSAGE DE LA PROCEDURE « Z.P.P.A.U.P. » EN PROCEDURE « A.V.A.P. »**

**Monsieur le Maire expose** : la loi n° 2010-788 du 12/07/2010 dite « Grenelle 2 », dans son article n°28, substituée aux Z.P.P.A.U.P des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P).

Elle comporte des changements qui concernent tant le contenu que la procédure administrative.

Comme la Z.P.P.A.U.P, l'A.V.A.P reste une servitude d'utilité publique. Sa structure demeure identique (rapport de présentation, règlement, document graphique). Des changements affectent le contenu de l'étude sur des thèmes particuliers tels que la prise en compte des principes de développement durable et d'objectifs environnementaux.

Le Conseil Municipal,

1°) **Dit que** la Commune s'engage à passer de la procédure Z.P.P.A.U.P à la procédure A.V.A.P.

2°) **Prend** rang dans la programmation d'étude A.V.A.P de la D.R.A.C Auvergne.

3°) **Prend** une nouvelle délibération, telle que prévue dans l'article 28 de la Loi dite « Grenelle 2 » et, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, lorsque son décret d'application sera publié.

**Vote : Pour à l'unanimité**